

## **Une charte de qualité architecturale : pourquoi ?**

Des terres vallonnées, des prés sillonnés de bocage... de belles fermes brionnaises... des villages typiques... si vous vivez en Charolais-Brionnais, ça doit forcément vous dire quelque chose ! Réputé pour son bocage, reconnu Pays d'Art et d'Histoire, et qui ambitionne d'être inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, le Charolais-Brionnais a la chance de bénéficier de caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères qui lui confèrent bien plus qu'une identité : une véritable qualité de vie dans un écrin de verdure préservé. Cependant, face aux nouvelles constructions, parfois loin de cette typicité, la vigilance est nécessaire pour préserver l'identité architecturale et paysagère.

## **Définir les atouts architecturaux et paysagers du territoire**

Conscients de ces enjeux, les élus du Pays ont missionné des paysagistes et urbanistes pour la réalisation d'une Charte Architecturale et Paysagère. L'objectif : définir les atouts architecturaux et paysagers et monter des outils de recommandation et de sensibilisation.

Au terme d'une année de diagnostic et d'échanges entre les élus et professionnels, c'est courant 2012 que le Pays a livré les fiches de recommandations de sa Charte Architecturale et Paysagère, qui se veut avant tout pédagogique. Réalisé sous forme de fiches simples et pratiques, ce document apporte des renseignements et des conseils pour construire, aménager, réhabiliter, ou planter selon la typicité et les caractéristiques du Charolais-Brionnais ! Cette charte est utile pour les maires, pour les constructeurs, les artisans, les aménageurs... mais aussi les habitants !

## **Un outil avant tout pédagogique**

Réalisé sous forme de fiches simples et pratiques, cette charte est un outil de référence qui apporte renseignements et conseils pour construire, aménager, réhabiliter, ou planter en Charolais-Brionnais ! Ce document est indispensable pour les habitants, mais aussi pour les maires, les constructeurs, les artisans, les architectes, les aménageurs, etc.

Cette charte n'est pas un document réglementaire mais un document pédagogique qui permet :

- de mieux connaître les caractéristiques paysagères et architecturales du territoire,
- d'alimenter le contenu du projet scientifique et culturel du Pays d'Art et d'Histoire, mais également de la candidature UNESCO,
- de préserver les marqueurs architecturaux et paysagers du territoire,
- de doter les acteurs de tous les outils nécessaires pour orienter leurs stratégies de développement urbain et paysager, en cohérence avec les points remarquables de notre territoire.

## **Un document construit avec les élus et acteurs du territoire**

Cette charte, c'est avant tout le fruit d'un travail étroit entre les élus et les acteurs du territoire.

Elle est le reflet d'un équilibre entre la préservation du patrimoine et la nécessité d'aménagement maîtrisé du territoire.

## **Sen-si-bi-li-ser !**

Fiches-conseils, rencontres, ateliers, formations... le Pays mène ponctuellement des actions de sensibilisation auprès des professionnels et habitants du territoire (aménageurs, architectures, paysagistes,...) pour que tous puissent contribuer à la sauvegarde de notre identité.

## **Téléchargement**

**Pour aller plus loin...**

<http://www.caue71.fr/>